

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des personnes âgées Question écrite n° 27062

Texte de la question

M. Christian Hutin attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur le refus d'agrément "usager de la santé" pour l'UNRPA. Cette association regroupe plus de 2 000 antennes locales, principalement en province. Elle est particulièrement représentative des personnes âgées et de leur engagement et elle est aujourd'hui durement pénalisée par cette situation. En effet, bon nombre de ses membres siègent aujourd'hui dans des conseils d'administration d'hôpitaux, de maisons de retraite, des CCAS, CODERPA, CRUPEQ... Ils se voient demander, pour certains d'entre eux, l'agrément qui leur a été refusé, ce qui pose des difficultés importantes. Cette situation semble d'autant plus difficile à comprendre que bien souvent ils manquent de représentants au niveau national. Aussi, il lui demande de bien vouloir mettre en oeuvre les moyens qui permettront à l'UNRPA de recevoir l'agrément "usager de la santé".

Données clés

Auteur: M. Christian Hutin

Circonscription: Nord (12e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 27062 Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé: Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 8 juillet 2008, page 5834 **Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)